

Monsieur Louis DELFOSSE, décédé le 14 juillet 1871, à l'âge de 34 ans et 2 mois, et de Mademoiselle Marie BRETHERIEUX, décédée le 6 octobre 1866, à l'âge de 23 ans et 6 mois. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 29 novembre 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Guillaume VEYS, fabricant de coffres forts, gérant du cercle des Carabiniers Roubaixiens, époux de Dame Jeanette SCHACK, décédée subitement à Roubaix, le 27 novembre 1880, à l'âge de quarante-deux ans et six mois. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 29 novembre 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur François NOLPE, époux de Dame Mélanie WILMENCE, décédée subitement à Roubaix, le 14 octobre 1881, à l'âge de 48 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 29 novembre 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Augustin VAN WASEMEL, époux de Dame Louise MAES, décédée subitement à Roubaix, le 27 octobre 1881, à l'âge de cinquante-six ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mercredi 30 novembre 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Augustin VAN WASEMEL, époux de Dame Louise MAES, décédée subitement à Roubaix, le 27 octobre 1881, à l'âge de cinquante-six ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

EPHEMERIDE. — LUNDI 28 NOVEMBRE. — Saint Conrad, confesseur. — 285. — MORT DE MONSIEUR DE TOURS. — Grégoire de Tours naquit en Auvergne en 538, d'une famille sénatoriale. Il fut élevé par son oncle Gallus, évêque de Clermont. Il se distingua par sa science et sa vertu. Il mourut à Paris en 573. Il assista au concile de Paris en 577. Il fit un voyage à Rome où il se lia avec Grégoire le Grand, et mourut à Tours en 590. Ses principaux ouvrages sont l'« Histoire de France, la Vie des Saints, etc. »

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du Journal s'engagent à l'opinion, et la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le directeur du Journal de Roubaix,

Je viens vous signaler un état de choses qui ne peut vraiment se prolonger plus longtemps. Les habitants des quartiers de Trichon et de l'Époule, sont continuellement obligés par l'Administration des Postes.

Vous des plust : le courrier du matin n'est distribué, dans certaines rues que vers 10 heures 1/2, 11 heures même ; le second vers 11, 1/2 et 12 heures. Les conséquences d'un pareil retard sont très préjudiciables.

Et comment expliquer une pareille façon de faire, quand je pourrais vous citer certaines communes en France, où le courrier, au matin à 6 heures 1/2 et le soir à 1 heure 1/2, les habitants reçoivent leur courrier.

Puisse la lettre que je vous adresse, Monsieur le Directeur, faire prendre ma plainte en considération. Agréé, etc.

Un Contribuable.

Belgique

La Chambre a adopté la loi sur la chasse.

Un grand nombre d'orateurs ont présenté des observations et amendements qui ont rendu le débat assez confus.

On a maintenu le droit de visite domiciliaire et personnelle en matière de police, comme la jurisprudence actuelle l'admet d'après la loi de 1848.

La discussion promet de prendre encore toute la semaine prochaine.

La Chambre s'est arrêtée hier, après avoir adopté les articles 4 et 5 du projet de loi. On sait qu'il est composé de 22. Elle continuera le débat mardi prochain.

FAITS DIVERS

Samedi matin a eu lieu à l'église Saint-Sulpice l'enterrement de la Sœur Louise, supérieure de la maison desœurs de la maison de Vaugirard. Mademoiselle Cazeneuve, en religion Sœur Louise, remplissait depuis 1858, à la maison de la rue de Vaugirard, les devoirs d'une charité admirable. Depuis 1840 elle était supérieure.

bours de soufre. Pendant le déchargement, on aperçut de la fumée dans la cale. Le commandant du port fit activer le déchargement mais la fumée augmentant, on dut renoncer à la cale. On y avait environ 2,000 sacs et tampons de soufre. L'incendie a été complètement éteint. Il est d'impossible d'évaluer les dégâts.

On nous télégraphie de Cherbourg, 27 novembre. Une violente tempête du Sud, accompagnée d'averses, de grêle et de coups de tonnerre, sévit depuis hier.

Beaucoup de navires se sont réfugiés en rade.

La police de Berlin vient de prier M. Caméasse de faire retirer de chez tous les libraires les volumes des œuvres de Henri Heine, qui renfermaient les Zeigendichte (poèmes du temps).

Ces poèmes, déjà saisis chez tous les libraires allemands, contiennent des satires fort spirituelles sur les souverains prussiens.

Le Figaro prétend savoir que l'Impératrice Eugénie aurait l'intention de venir s'établir à Paris.

Labaron Gustave de Rothschild vient d'acheter à Chantilly une propriété de cinq millions. C'est le Domaine qui a été acquis par cette partie de bois de près de 10 hectares. Un superbe château doit y être bâti.

L'impression générale est que plus le nombre des ministères augmente, plus la mémoire des contribuables est rebelle à conserver les noms de leurs titulaires.

On s'attend à aligner les douze noms des douze grands hommes du Grand Ministère, vous en omettez toujours quelque un.

Un philanthrope, désireux d'épargner à ses semblables cette torture intellectuelle, a résolu de faire des listes de douze ministres actuels dans les quatre sens suivants :

Gambetta, Campanon, Gougeard, Allain-Targé, Berthelot, et Cachery — qui n'a jamais changé ; Waldeck-Rousseau, Bayle-Lafosse, Casse, Laguerre, Rouvier, voilà tout le Grand Ministère.

L'auteur de cette œuvre ajoute qu'il va immédiatement se présenter aux élections de l'Académie française.

Nous l'y engageons fortement.

On signale la mort à Nice, du prince Demetre Ghika, ancien président du conseil des ministres et ex-vice-président du Sénat de Roumanie. Le prince Ghika, qui a atteint l'âge de cinquante ans, a été enlevé par une bronchite. Son corps a été envoyé en Roumanie, pour être inhumé dans le caveau de la famille.

TRIBUNAUX

Nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux le jugement que vient de rendre le conseil de préfecture de la Seine, en matière de patentes, qui a un très grand intérêt pour les commerçants et qui importe de faire connaître, parce qu'il apporte une jurisprudence nouvelle.

La question de savoir ce qui constitue les marchandises de gros et demi-gros restait dans le vague, au point de vue de la patente. On appréciait par à peu près. D'après les tarifs annexés à la loi de 1830 sur les patentes, sont réputés marchands de gros ceux qui vendent principalement d'autres marchands.

Le motif principal est de ne pas appliquer au nombre des acheteurs ou bien au chiffre d'affaires.

Le conseil de préfecture de la Seine a adopté cette dernière interprétation, qui est, en effet, conforme à l'esprit de la loi.

Dans le cas spécial qui a motivé ce jugement, un contribuable avait introduit une demande en réduction de patente, prétendant qu'il faisait les deux tiers de ses ventes à des consommateurs, qu'en conséquence, il devait être patenté comme marchand de demi-gros.

Le conseil, constatant que les ventes faites aux marchands étaient beaucoup plus importantes, commercialement, que les autres, a maintenu la patente des marchands de gros.

REVUE DES MODES

La fantaisie se mêle à tout. Elle envahit la toilette, l'ameublement, et jusqu'aux moindres détails de la vie. Nous sommes loin de cette sévérité, de ces règles inviolables qui sont le caractère de certains styles. Aujourd'hui, toute innovation est fêtée, adoptée avec empressement ; on la provoque par le cas qu'on en fait. Aussi, toute femme qui se pique de goût s'applique à donner à sa toilette une note personnelle, de même qu'elle arrangerait son intérieur d'après des lois à elle, où l'art du tapisier n'a rien à faire, et qui dérouterait toute classification. Il n'y a pas à craindre, malgré cela, que l'œil ou le sentiment artistique soient choqués par des rapprochements hostiles ; d'habiles transitions seront ménagées ; et, dans ce pélo-mêle de jolies choses, une harmonie délicate, un instinct esthétique domineront et charmeront l'esprit et la vue.

La toilette d'un enfant est aussi la pierre de touche du goût de la maman ou de la grande sœur ; car rien n'est plus difficile que d'habiller un enfant. Chaque âge a son costume particulier, et son caractère d'ensemble et de détails. Pour un petit garçon, il faut savoir saisir l'heure propice pour remplacer la robe par le premier pantalon. Généralement, c'est à cinq ans que cette transformation s'opère ; mais si l'enfant était pourtant d'une précocité particulière, on pourrait devancer l'heure, de même qu'on la pourrait retarder, en cas contraire. C'est à propos de ces appréciations, qui ne sont régies par aucune règle, que le goût d'une maman, que son instinct d'élégance se révèle. Elle saura habiller son fils selon son âge, en lui donnant toujours un petit air aristocratique, distingué, qui ajoute énormément à la grâce naturelle de l'enfant.

Pour une petite fille, il sera de même sans qu'on ait l'air d'y songer, il y a une grande difficulté à arrêter la longueur d'une robe à mesure que la fillette grandit ; il faut se garder de l'habiller trop court ou trop long, elle point précis est rapidement adopté, soit manque de goût, soit désir de faire passer sa fillette pour plus jeune qu'elle n'est. Nous connaissons pas mal de mamans qui habillent leur fille d'une façon ridicule. Mais aussi il en est d'autres qui ont une habileté particulière pour régler la toilette de leurs enfants.

Pour la chaussure, les modèles les plus simples sont les mieux portés. Pendant

l'hiver : bottines à double semelle, boutonnées, en chevreau ou chagrin, pour la ville ; pour les dîners et le théâtre, bottines de chevreau glacé noir ou mordoré. Les souliers Molière sont aussi fort jolis pour ce dernier genre de toilette ; mais nous confessions pourtant notre préférence pour les bottines qui soutiennent et enveloppent mieux le pied.

La lingerie des enfants, petites filles ou petits garçons, doit être très-soignée. Nous ne demandons pas des riches garnitures, mais un peu de coquetterie. N'avez-vous pas admiré souvent l'effet charmant que produit ce fouillis de dentelles et de broderies sous la robe d'un enfant bien mis ? Les jupons plats sur le devant et garnis de volants par derrière sont plus amusants et ceux qui habillent le mieux ; ils laissent la toilette plate sur le devant et le soutien-ent en sens inverse. Pour l'hiver on les fait en flanelle blanche ou de couleur, et l'on garnit ça que petit volant d'une dentelle mignonne ou d'un feston brodé à même.

Si nous préchons un soin minutieux pour la lingerie de dessous, nous recommandons aussi la luxue des cols et des manchettes. Il est si facile d'exécuter soi-même ces fines parures ! Quelques centimètres de toile Colbert, une jolie dentelle et un bon patron, voilà tout ce qu'il faut pour que la moindre des toilettes prenne un aspect élégant ; car rien n'est plus joli que ces grands cols couvrant les épaules et toujours frais et corrects. Le costume le plus simple prend un air riche, grâce à ce ornement. Il faut aussi savoir choisir une cravate, non pas une maigre ruban ou une petite écharpe étroite et courte, comme un collier de chat ou une cravate de paysan endimanché ; mais une large cravate, en ruban, en mousseline ou en soie, envahissant la poitrine et remontant sur les épaules. Les écharpes Lavallière généralement trop courtes, font de jolies jupes cravates, si l'on a le soin de ne pas les faire passer sous le col, mais seulement de les mettre à cheval sur la première boutonnière du corsage ; elles fournissent alors un nœud très-ample, qui fait fort bon effet ; et comme elles coûtent bon marché, on peut en avoir toute une collection.

La coiffure est aussi un point délicat qui exige une certaine observation. Les cheveux ondulés et défaits sont fort seyants pour une fillette, jusqu'à l'âge de douze ou treize ans. Mais il faut bien se garder de coiffer ainsi un enfant dont les cheveux sont raides, se séparant par mèches, et semblant sortir de l'eau. Pour les fillettes ainsi dotées, il vaut mieux adopter une natte, à moitié faite, dont on frise l'extrémité en un ou deux boucles ; deux nœuds de ruban, l'un sur le sommet de la tête pour tenir les bandeaux relevés et l'autre à l'extrémité de la natte, feront une coiffure très jolie aussi.

Les cheveux coupés en frange sur le front sont généralement adoptés pour les enfants. Selon la nature des cheveux, on fait la raie tout près du front ou très en arrière ; cette dernière façon est de beaucoup plus jolie, mais ne va pas à tous les visages, de même que tous les cheveux, ne la permettent pas. On ne porte plus du tout les deux nattes tombant sur le dos, et l'on a bien raison, car cette raie arrivant au cou n'avait rien de séduisant. A quatorze ans, on adopte le chignon natté ou noué, soit bien bas, sur la nuque, avec les bandeaux complétement plats ; c'est une mode plus artistique et plus propre que celle des cheveux retenus par un long réseau et tombant au milieu du dos. La Venus de Milo est coiffée comme nos grandes demoiselles d'aujourd'hui : ses cheveux sont tordus en un petit chignon, et vous savez comment cela lui va.

Choses et Autres

Un juge d'instruction interroge un prévenu. — Vous avez, lui dit-il, contrefait la signature de M. Duval ? — Moi ? J'ai tout bêtement signé mon nom.

Comment ! votre nom ? Vous vous appelez Bernard ! — Ah ! vous savez, monsieur le juge, les noms propres, ça n'a pas d'orthographe !

Figure-toi, mon cher, que j'ai une pendule détestable ; elle sonne si lentement, qu'il est toujours le quart, lorsqu'elle a l'air de sonner les heures.

Peuh, ce n'est rien après de celle que j'ai au dernier ; quand elle se met à sonner onze heures, elle est obligée de s'arrêter à moitié pour sonner midi.

Les exagérations m'entraînent. — Un citoyen de la Cannebière parle avec un Russe des figures de l'hiver.

— Vous demandez pardon de son froid tel que la mer gèle et nous voyions les poissons tout raides... C'est à ce point que je me fis une canne avec une anguille.

Une définition de la femme par M. Littre à la fin d'une soirée où l'on avait parlé de toute espèce de choses : grammaire, littérature, et philosophie.

— La femme est le complément indirect de l'homme, c'est pour cela qu'ils ne s'accordent jamais.

Marguiana. — Un collectionneur va trouver M. Margue qu'il trouve très affaibli.

Tout d'un coup, le secrétaire lâche notre homme en lui disant : — Je vous demande pardon de vous quitter aussi brusquement, j'ai encore cinq lettres à écrire.

Je sais bien lesquelles, va, murmura le solliciteur en se retirant.

Un bout de séance au conseil des ministres : M. Margue. — Un mot seulement, messieurs.

M. Gambetta, président. — Nous savons de quel mot il s'agit ; il n'ajouterait aucune lumière dans le débat.

La séance continue.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques (Service Particulier)

Affaires Tunisiennes

Tunis, 27 novembre. Aujourd'hui a eu lieu dans l'ancien de la mission catholique avenue de la marine, la bé-

nédiction solennelle de la première pierre de la cathédrale provisoire française.

L'archevêque d'Alger officiait, assisté des évêques français de l'Algérie et de la Tunisie. La cérémonie, exclusivement religieuse s'est terminée par une allocution de l'archevêque d'Alger, qui a exprimé la sympathie française à la concordie et à l'union pour l'accomplissement de l'autre commune de civilisation et de progrès.

La fente était considérable et l'ordre parfait. Bénédiction d'une Cathédrale Tunis, 28 novembre.

Mgr Lavigne, archevêque d'Alger a procédé à la bénédiction de la première pierre de la Cathédrale française à Tunis. Il y avait une affluente de peuple en arme.

Le nouveau gouverneur civil de l'Algérie. Un décret en date du 26 novembre, inséré au Journal officiel, confirme le télégramme qui nous a été adressé, samedi, par notre correspondant parisien.

Voici les termes de ce décret de nomination : Art. 1. — M. Tirman, conseiller d'Etat, est nommé gouverneur général civil de l'Algérie, en remplacement de général Grévy, dont la démission est acceptée.

L'administration des populations indigènes est confiée au commandant du 19e corps d'armée.

Art. 2. — Tout abrogé toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret.

M. Tirman, le nouveau gouverneur de l'Algérie, veut inaugurer sa administration par des mesures de haute clémence.

Il a demandé au président de la République de révoquer les juges d'Alger, qui avaient été condamnés en juin 1880 aux travaux forcés à perpétuité.

Les délégués sénatoriaux

Nice, 27 novembre. Tous les délégués connus sont opportunistes. Ceux du Conseil municipal de Nice sont : MM. Viail et Randon.

M. Victor Hugo a été nommé délégué sénatorial et M. Laurent Fiecht, suppléant.

Election d'un conseiller général Marseille, 27 novembre. Le scrutin pour l'élection d'un conseiller général a eu lieu hier soir. Le candidat radical a obtenu 688 voix sur 911 inscrits et 1677 votants.

Les pomranites contre M. Rochefort

M. Henri Rochefort a quitté Paris hier soir. Son absence ne se prolongera pas au delà de lundi soir.

Le voyage du rédacteur en chef de l'Intransigeant se rattache au procès que le gouvernement a intenté aux pomranites, qui ont été développés auxquels ceux qui l'ont provoqué ne s'attendant guère.

Le denier des expulsés

Le comte de Chambord vient d'envoyer à Krosdorff une somme de mille francs, pour être remise au comité du denier des expulsés.

Les Congrès ouvriers

Paris, 28 novembre. La première séance du Congrès ouvrier s'est tenue, hier, à St-Mandé.

M. Gambetta

Le Président, organe semi-officiel, a publié hier soir, dans le journal, un article de nature à faire sensation, comme on en jugera par la conclusion :

« Nous ignorons encore quels sont les grands projets de M. Gambetta, mais il est certain qu'il sortira des nuages qui l'enveloppent, comme un autre Phebus-Apollon il émettra à ce sujet des bruits plus ou moins extravagants, en même temps qu'il aura prononcé la conclusion suivante : si M. Gambetta nourrit des plans de dictature au dedans, et de guerre au dehors, il a besoin de nous, nous, concitoyens, éprouvés de vivre en paix avec leurs voisins, lui ferait bientôt courir le front, et la volonté de l'homme qui a été élu, pour toujours, de son piedestal, avec ou sans la coopération des puissances continentales. »

Incendie à Nancy

Nancy, 27 novembre. La filature Demacq-Selière de Lacroix, près de Longuyon, a été incendiée. Les pertes sont évaluées à 300,000 francs.

Le contre-maître, nommé Collard, voulant savoir quelques papiers, a pénétré dans les flammes.

Il laisse une femme et cinq enfants.

Le attentat contre le général Tchéverine

Saint-Petersbourg, 27 nov. Voici de nouveaux détails au sujet de la tentative d'assassinat commise sur la personne du général Tchéverine, adjoint du ministre de l'Intérieur de Russie.

L'attentat a eu lieu dans la salle d'attente de l'Opéra, pendant la séance de la commission du général Tchéverine, chef d'administration, dont le général Tchéverine est président.

Le meurtrier a remis une requête au général et lui a tiré un coup de pistolet. Le général a été blessé, mais il n'a rien de grave. L'assassin a été arrêté et conduit au poste.

DERNIERE HEURE

(Service télégraphique particulier)

L'ouragan en Angleterre

Londres, 28 novembre, soir. Une violente tempête sévit depuis deux jours sur Londres et sur tout le sud de l'Angleterre.

L'assassin Lefroy

Paris, 28 novembre soir. Lefroy, condamné à mort pour avoir assassiné M. Gold a été exécuté à 8 heures et 1/2.

DÉPOT DE RAPPORT

M. GELLET, député du bureau de la Chambre, le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi ouvrant des crédits destinés à couvrir les frais des opérations militaires en Tunisie et dans les opérations.

L'ÉLECTION DE FOUGÈRES

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de M. de Bréau sur l'élection de M. de La Villegentier dans l'arrondissement de Fougères (Sarthe-Vilaine).

M. LÉONARD DE TRAISSAN combat les conclusions de ce rapport qui tendent à l'invalidation de l'élection et dit que l'influence clérical se résume dans la lecture du mandement, qui n'a pas été fait en vue des élections.

L'orateur établit par des chiffres, que le mandement n'a pas profité à M. de la Villegentier. Il nie que les bulletins aient été distribués par des ecclésiastiques.

Le placard annonçant un levé de 100,000 hommes, énoncé en outre, des faits qui avaient été portés à la tribune et rapportés par les journaux de l'époque.

Ce placard n'a pas été affiché dans toutes les communes.

Toutes les violences ont été causées par les partisans de M. Riban qui passait pour candidat officiel et qui était soutenu par l'administration préfectorale et par les maires, surtout à Fougères.

M. LÉONARD DE TRAISSAN conclut en demandant à la Chambre de rejeter les conclusions du rapport.

M. DEVAUX, rapporteur, fait remarquer qu'un déplacement de 59 voix aurait enlevé à M. Riban le mandat de député et qu'il établit que les protestations portées sur l'ingérence du clergé, et sur la propagation des bruits de levée.

« Les curés, dit le rapporteur, ont eu en chaire un mandement de Monseigneur l'évêque de Lisieux, dans lequel il est dit que les chrétiens ne doivent pas oublier en votant, les intérêts de la religion. »

Un placard invitant les catholiques à ne pas voter pour M. Riban, à cause de son hostilité contre le clergé, a été affiché.

Ces manœuvres ont vicie l'élection. Le reproche que l'on a fait à M. Riban, d'être un candidat officiel est sans fondement ; ces griefs justifient les conclusions du bureau.

M. FAYET dit qu'il craint de porter malheur à l'honorable M. de la Villegentier en intervenant dans la discussion de son élection (bruits, rires) mais qu'il ne peut se dispenser d'émettre ses observations.

« Une correction absolue (bruits...) elle se borne à dire qu'il n'y a pas deux consciences ; l'une pour le clergé, l'autre pour le chrétien. L'orateur affirme qu'il est en contradiction avec les articles 52 et 53 du Concordat et les autres articles organiques. »

Les curés n'ont pas le droit de se permettre une inculpation contre les personnes ou le gouvernement, mais ils peuvent affirmer les principes de la morale sociale en engageant les électeurs à voter selon leur conscience de chrétiens.

Cette appréciation est confirmée par les commentaires de M. Portalis.

L'orateur a voulu surtout, en montant à la tribune, attirer l'attention de la magistrature sur l'article 53 du Concordat (Bruits divers).

L'élection de M. de la Villegentier mise à son vote, est invalidée par 379 voix contre 85.

LA CHASSE

La Chambre prend en considération la proposition de loi de M. Labitte sur la chasse.

LES DIAMANTS DE LA COURONNE

M. RASPAIL dépose une proposition tendant à l'aliénation des bijoux de la couronne.

L'urgence est déclarée.

La séance est levée à 4 heures.

Il y aura séance publique demain, à trois heures.

Bulletin du Commerce

Enchères de laines de Londres. Londres, 26 novembre. Marché ferme.

Il a été offert aujourd'hui 7600 balles.

Le marché continue animé et les prix sont maintenus très fermes. Tendence fortement prononcée en hausse.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 28 novembre 1881. Le marché semblait se décourager au début de la semaine ; après avoir été incertain, il est redevenu ferme.

Malgré cela, les actions de notre premier établissement sont demeurées lourdes à 600. Le 3 0/0 est descendu de 85 à 83, 50 et le 4 0/0 perdu 0,90 cent. à 116 francs.

Des bruits sans consistance s'étant produits au sujet du changement de chef de la Banque de France, qui a accusé une augmentation de l'encaisse en or, s'élevant à près de 7 millions.

MARCHÉ DE COMMERCE du 24 novembre

100 hect. de blé vendus, de...	23	25
25 — de fèves, de...	17	19
25 — d'avoine, de...	9	10
de graine de lin, de...	3	4
de colza, de...	3	4
de cameline, de...	3	4
185 kil. beurre en bloc, le kil.,	3	40
400 kil. beurre en bloc, demi-	3	25
Chus les 25, de...	3	25
Lin (la botte de 1 k. 500 g. de		
Prix moyen du blé : 23 80		

MARCHÉ DE COMMERCE du 25 novembre

Blé blanc 22	22	50	Graines
Blé roux 21	23	50	Colza
Avoine 6	9	9	Cameline
Far. 7 qts. 44	44	44	Lin
2 qts. 42	42	42	Colza
Colza 18	20	20	2 qts.
Lin 23	25	25	Colza épurée
Lin étranger 23	25	25	Cameline
			Lin du pays

THÉÂTRE des BOULEVARDS. — Dir. G. Deschamps

Lundi 27 novembre 1881, pour les représentations de M. Rony, LE CHATEAU, opéra comique en 1 acte, paroles de MM. Scribe et Méville, musique de M. Adolphe Max. LES FAUCONS DU CAPITAINE TIGRE, 3 actes, par MM. Eug. Labiche et Ed. Martin.

L'HISTOIRE D'UN SOU vaudeville en un acte, par MM. Lambert Thibaut, et LE CHEYEU BLANC comédie en un acte, par M. Oct. Puellet.

Rideaux à 6 h. 1/2. — Bureau à 7 h.

CAISSE DE REPORTS

DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE